

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Septembre 2011 - N°232

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**MARDI 27
 SEPTEMBRE**

**L'ÉDUCATION
 NATIONALE
 EN GREVE**

**PARTICIPONS
 MASSIVEMENT
 AUX MANIFESTATIONS**

Sommaire :

PAGE 2 :

- Organisation du S3
- Coordonnées S2/S3

PAGES I - II - III - IV :

Encart spécial élections
 professionnelles

PAGE 3 :

- Evaluation des enseignants
- Congés d'été
- Portrait de deux candidats

PAGE 4 :

- Stagiaires
- Non titulaires
- TZR
- Bilan du mouvement intra

**Du 13 au 20 octobre
 Élections professionnelles**

**CAPA, CAPN et CCP
 CTA et CTM**

**Votez pour le
 SNES et la FSU**

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
 Presse - Montpellier CT

Le 27 septembre, ensemble, (ré)Agissons

C'est une année scolaire très « politique » qui commence, avec notamment deux échéances majeures : les élections présidentielles, bien sûr, et nos élections professionnelles qui auront lieu du 13 au 20 octobre, dans des conditions bien particulières imposées par le vote électronique.

Une année scolaire, qui s'ouvre sous le signe de la lutte et de la mobilisation avec la **journée nationale unitaire de grève et de manifestations dans l'Éducation du mardi 27 septembre**, et qui sera aussi l'année des bilans, en particulier de la politique menée depuis 2007 dans l'Éducation Nationale.

Notre ministre ne s'y est pas trompé en choisissant « Tout va très bien Madame la Marquise » comme bande son de sa conférence de presse de rentrée, qu'il a d'ailleurs reprise un ton plus bas à Béziers pour tenter de justifier sa politique dans l'éducation prioritaire.

Une rentrée marquée à nouveau par les **suppressions de postes – 4800 dans le 2nd degré... pour 80 000 élèves de plus** – et leurs conséquences sur les conditions d'enseignement et les effectifs par classe, nos conditions de travail et d'affectation, la formation des stagiaires, le remplacement...

Une rentrée marquée aussi par de nouvelles attaques contre notre métier : **l'allongement de 2 semaines, prises sur les vacances d'été, de l'année scolaire**, et le remplacement de la double évaluation des enseignants (inspection et note administrative) par une « évaluation » unique, par le seul chef d'établissement, après entretien.

Le 27 septembre, notre profession sera en grève et manifestera pour dénoncer cette politique et ses conséquences dévastatrices, et faire entendre par tous **l'exigence d'une autre politique éducative**, tournée vers l'avenir, ambitieuse pour le Service Public d'Éducation, ses personnels et la jeunesse. Et **sa réussite pèsera lourd sur la détermination de notre ministre** à mettre en œuvre ses décisions de réduire les congés d'été et de remettre en cause l'évaluation des enseignants.

Les mobilisations que nous avons développées, notamment dans le 2nd degré, pour dénoncer le démantèlement du Service Public d'Éducation, les attaques contre notre métier, nos statuts, nos carrières, et les « réformes » (lycées, collèges, enseignements technologiques, formation des stagiaires, éducation prioritaire, gouvernance des établissements ...) ont eu un **impact important dans l'opinion**. Au delà d'un soutien massif et durable à nos luttes, elle a fait de l'Éducation, à plus de 60%, son dossier prioritaire : **un échec cinglant pour le gouvernement** dont la politique éducative est massivement désavouée. Nous devons poursuivre notre action en direction de **l'opinion, des parents et des jeunes**, pour renforcer encore un soutien dont le poids politique sera pour nous **d'une très grande importance dans les semaines et les mois à venir**.

Mobilisons-nous dans chaque établissement, dénonçons les conditions de cette rentrée. Adressons-nous partout aux parents et à l'opinion.

Mettons nous massivement en grève et manifestons le 27 septembre.

Bernard Duffourg, le 8 septembre 2011

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Secrétaire général
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
FSU. Publications
Formation syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA, CAEN
Gestion des personnels : certifiés, AE, stagiaires
Mutations, emploi, TZR, paiements, carrières, reclassements

Bertrand HUMEAU

Secrétaire général adjoint
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Informatique. Site Internet
Formation syndicale
Montpellier-Snes

Raymond LABORIE

Secrétaire général adjoint
Trésorier
Siège en CAPA, CTPA, CAEN, CACFC
Enseignements technologiques
FSU. Formation continue

Sarah FABERON-LETOUZEY

Siège en CAPA
Gestion des personnels : TZR

Hervé FUMEL

Siège en CAPA, CTPA
Lycées. Politique scolaire.
Gestion des personnels : TZR, stagiaires

Monique GAY

Siège en CAPA
Gestion des personnels : agrégés
Emploi, carrières, TZR, congés, disponibilité

Brigitte GELY

Siège en CAPA
Publications, site Internet
Emploi, carrières

Mireille GUIBBERT

Trésorerie
CAE, Assistants d'éducation

Jean JOURNET

Gestion des personnels : reclassements, retraites

Thierry JOUVE :

Siège en CAPA
Vie syndicale. Collèges
Formation syndicale

Jean-Pierre MELJAC

Siège au CESER
FSU. Politique scolaire

Marc MOLINER

Siège en CAPA
Stagiaires

Christophe QUITTET

Siège en CAPA, CACFC
Site Internet

Arnaud ROUSSEL

Siège en CAPA
Trésorerie, syndicalisation
Collèges. Vie syndicale.

Françoise SUREDA

Siège en CAPA
Gestion des personnels : documentalistes

Valodia TORREILLES

Syndicalisation

Magali VINCENT

Siège en CAPA
Gestion des personnels : non titulaires, TZR
Emploi, carrières

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Bernard DUFFOURG,
Monique GAY, Bertrand HUMEAU

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA,
Hervé FUMEL, Arnaud ROUSSEL,
Magali VINCENT

Conseiller d'orientation :

Béatrice ROSE
Siège en CAPA

Conseillers Principaux d'Éducation :

M. Alice BELLIN, Elsa DUTHEIL
Siègent en CAPA

Retraités : J.Y. BARBIER, Maryse AIGON

CAE, Assistants d'éducation :

Mireille GUIBBERT, Raymond MARTIN

Contractuels, MA, non titulaires :

Magali VINCENT

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Catherine GOSSEZ, Bertrand HUMEAU, Joël ILLES, Raymond LABORIE

Collèges

Sarah FABERON-LETOUZEY,
Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL

Stagiaires

Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL,
Marc MOLINER

Mutations – Carrières – Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL,
Monique GAY, Raymond LABORIE, Arnaud ROUSSEL, Magali VINCENT

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU, Brigitte GELY,
Christophe QUITTET

Retraités

Jean JOURNET, Muriel FORTÉ

Formation Continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE,
Christophe QUITTET

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70
Fax : 04 67 54 09 81
e-mail : s3mon@snes.edu
Site internet : www.montpellier.snes.edu

**Permanences du lundi au vendredi
9h - 12h et 14h - 17h30.**

**Permanence CPE au S3 le vendredi
une semaine sur deux
(10h-12h et 13h-15h)**

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Michèle CAZES, Alexandre LASNEL,
Gilbert SARTORE
22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tel : 04 68 25 54 23 et 06 89 20 85 82
E-mail : snes.aude@wanadoo.fr
Permanences : lundi et mardi de 14h00 à 16h00.

Gard : Bertrand HUMEAU, Marie LEGAL,
Florence THIEBAUT
26 bis rue Becdelièvre, 30 900 Nîmes.
Tel : 04 66 36 63 54
E-mail : snes-gard@wanadoo.fr
Permanences : mardi de 14h à 16h, mercredi
(permanence téléphonique ou sur rendez-vous)
de 10h à 12h.

Hérault : Arnaud ROUSSEL, Stéphane AUDE-
BEAU, Elsa BERNARDY, Thérèse DUPONT,
Cyril GARCIA, Maguelone MARC
FSU – 474 Allée Henri II de Montmorency
34 000 Montpellier
Tel/Fax : 04 67 15 58 52
E-mail : snes-herault@wanadoo.fr
Profil facebook : facebook.com, taper snes-herault
Permanences : mardi de 14h à 17h (une semaine
sur deux) au siège du S2 ;
mardi et jeudi de 9h30 à 12h au S3.

Lozère : Hervé FUMEL, Joël ILLES, Josette
BOUDET, Mireille GUIBBERT
Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel,
48000 Mende.
Tel : 04 66 65 39 79 et 06 76 62 32 90
pour prendre rendez-vous

P.O. : Marc MOLINER, Anne-Marie
DELCAMP, Gérard GIRONELL,
Isabel SANCHEZ.
18 rue Condorcet, 66000 Perpignan.
Tel : 04 68 66 96 51. Fax 04 68 50 32 31
E-mail : snes66@wanadoo.fr
Permanences : lundi et mercredi, de 14h à 17h.



Encart spécial “Élections professionnelles 2011”



AVEC LE SNES POUR UNE AUTRE RÉFORME DES LYCÉES.

Depuis deux rentrées scolaires la réforme marquée par un profond élitisme social pousse à fond une logique politique libérale mettant à mal l'accès à l'éducation pour tous.

Les voies générales sont devenues le lieu d'une sélection exacerbée et ont un objectif clairement attiré : bourrer un maximum d'élèves dans les classes (dès la seconde) pour limiter au tronc commun l'ouverture disciplinaire en reléguant à l'extérieur de l'école et à ceux qui en ont les moyens le travail en petits groupes. A côté, les voies technologiques, véritable outil de démocratisation du lycée, sont peu à peu détruites et la pédagogie de travaux pratiques y est totalement anéantie.

Cette réforme du lycée est une vérita-

ble boîte à outil de suppressions de postes, mettant ainsi les équipes pédagogiques dans la grande difficulté de ne plus pouvoir faire un travail de qualité pour tous les élèves et assurant un service public d'éducation dégradé pour l'ensemble des lycéens.

C'est pour lutter contre cette réforme des lycées (soutenue par certains syndicats au nom d'un pseudo-réformisme) que le SNES porteur d'une réforme permettant au trois voies du second cycle d'intégrer et de faire réussir tous les élèves se bat. Les élections professionnelles seront le moment de choisir quel type de lycée nous voulons pour nos élèves dans les années à venir.

Hervé FUMEL

LE SNES AUX CÔTÉS DES AED

Depuis l'extinction programmée des MI-SE, les vies scolaires et leurs personnels AED vivent une dégradation constante des conditions de travail : formation non attribuée, temps de travail non réglementaire, missions légales non respectées, pression des chefs d'établissement... sans oublier les suppressions de postes et la précarité, le chômage, qui en découlent.

C'est pour remédier à ces situations déplorable et gagner de nouveaux droits que le SNES s'engage auprès des AED, au quotidien dans les établissements et en présentant des listes aux CCP.

Bertrand HUMEAU



Du 13 au 20 Octobre, votez SNES et FSU

VOIE TECHNOLOGIQUE, VOIE DÉMOCRATIQUE

Historiquement, la démocratisation de l'accès au baccalauréat ne s'est produite qu'avec la diversification du lycée, lors de la création des voies professionnelle et technologique.

Imposée contre l'avis majoritaire de la profession, la réforme actuelle des séries technologiques, en diminuant le nombre de spécialités et la part des disciplines technologiques, va à l'encontre de la construction d'un nouvel élan pour ces formations. C'est en particulier le cas pour les formations STI-STL, dont la réforme est mise en œuvre à cette rentrée en 1ère, mais dont les effets sont déjà visibles en 2nde au niveau des enseignements d'exploration (moins d'enseignements, moins d'heures).

Le SNES porte l'exigence d'une réforme des séries technologiques qui s'appuie, au contraire, sur la diversité possible de ces formations, afin d'y attirer d'avantage de jeunes et de les y faire réussir. Les décisions du ministre tournent le dos à ces objectifs ; le SNES continuera à les combattre en portant le projet d'un nouveau souffle dans la démocratisation du lycée.

Bertrand HUMEAU

ENSEIGNER EN COLLÈGE : POUR QUOI FAIRE ?

Les suppressions massives de postes, la multiplication des services partagés, l'odieuse conception de l'entrée dans le métier, les effectifs pléthoriques par division, l'abandon des aides individualisées, la ghettoïsation des collégiens des quartiers populaires, le socle commun a minima... tout montre clairement un renoncement politique à la notion du « tous éduqués » et à toute prévention précoce de l'échec scolaire. Bien loin de l'idée d'ascenseur social, la volonté de retour au collège à plusieurs vitesses, à une conception utilitariste de la formation/formatage des jeunes est désormais de mise. Si l'on relie cela à la surcharge insupportable de notre travail et au renforcement du poids des chefs d'établissement, on voit bien qu'il y a là une réelle envie de nous écarter de plus en plus de nos missions de concepteurs, pour nous transformer en serviles exécutants de tâches annexes, d'où cette « indispensable transformation de nos métiers et... de nos statuts ! » dont on nous parle tant... CQFD !

Thierry JOUVE

ÉDUCATION PRIORITAIRE : CLAIR... ET LES AUTRES ?

En parlant d'« éducation prioritaire », nous nous obstinons ici à utiliser une expression que notre gouvernement voudrait voir tomber en désuétude. Car des ZEP, RAR et RRS, il ne reste à peu près que les CLAIR : 12 établissements ciblés dans notre académie, plus quelques autres qui conservent encore certains moyens supplémentaires mais qui ne portent déjà plus de nom... Sous l'appellation « nouvelles politiques de l'EN en faveur de l'égalité des chances », c'est toute une idéologie qui se développe : il ne s'agit plus de « donner plus » aux établissements qui concentrent les difficultés scolaires mais d'afficher clairement que certains enfants, dans certains endroits de France, n'ont pas le droit à la même école que les autres. Cela est viscéralement révoltant. Et c'est ce profond sentiment d'injustice sociale qui pousse les militants du Snes à lutter au quotidien pour qu'une Éducation vraiment Nationale offre à tous les mêmes chances d'avenir.

Marie LEGAL





AVEC LE SNES POUR UNE AUTRE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les besoins d'une formation de haut niveau des personnels enseignants pour faire face aux attentes de plus en plus importantes de notre société vis-à-vis du système scolaire et pour faire face à une complexité accrue du métier sont aujourd'hui évidents.

La réforme de la formation des maîtres mise en œuvre et les suppressions massives de postes aux concours aboutissent actuellement à une crise majeure de recrutement. Considérer les stagiaires comme des moyens de remplacements devant assurer un service en temps complet en établissement avec une formation réduite à sa plus simple expression sont des erreurs majeures.

Le SNES est porteur d'un autre politique de formation des enseignants à la fois ambitieuse pour l'élévation du niveau de qualification et l'accès de toutes les catégories sociales au métier d'enseignant : avec un système d'aides financières dès la L3, une formation disciplinaire et pédagogique étalée de la L3 au M2, permettant ensuite une entrée progressive dans le métier (1/3 temps en établissement et 2/3 de temps en formation dans les IUFM renouvelés) pour les stagiaires.

Hervé FUMEL

DÉFENDRE NOTRE MÉTIER, CAR IL LE VAUT BIEN !

Depuis 2007, le gouvernement supprime les postes par dizaines de milliers. A cette rentrée, 4800 suppressions dans le 2nd degré pour 80000 élèves en plus. Et la croissance démographique va encore s'accroître. Chacun voit combien une telle situation, jointe à la crise des recrutements, fait peser de menaces sur l'avenir du Service Public d'Éducation.

Les conditions d'enseignement, de travail et d'emploi se dégradent et notre charge de travail s'alourdit chaque année un peu plus : stagiaires, classes surchargées, emploi du temps anti-pédagogiques, services à cheval, multiplication des réunions et des injonctions ministérielles...

Dernière en date, la réduction de 2 semaines des vacances d'été, remède

miracle aux rythmes scolaires !

Notre métier doit évoluer. Pour cela, notre profession a des propositions que le ministère ferait bien d'écouter. Mais il faut en finir avec la politique qui consiste à en faire payer le prix par les personnels.

Notre métier doit être revalorisé dans tous ses aspects : salaires, carrières, affectations, et conditions de travail ! Ce qui passe par la réduction des maxima de service, des séquences d'enseignement en groupes réduits et l'intégration dans les services du temps pour la concertation et le travail en équipe.

Ce sera l'un des enjeux des prochaines élections.

Bernard DUFFOURG

GOVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS, LE MOULE LIBÉRAL

Liberté pédagogique ? Notre ministre copine du chef, la main sur le cœur, mais de l'autre main, signe décrets et circulaires qui vident celle-ci de tout son sens.

La « réforme » de la gouvernance des établissements est, de ce point de vue, dévastatrice. Elle vise à substituer à notre liberté pédagogique l'application zélée de la politique de l'établissement décidée localement, dans le meilleur des cas après débat avec les personnels, parfois de façon bien plus confidentielle.

Pour que les choses soient bien claires, elle s'accompagne d'une réforme de l'évaluation des enseignants qui met fin à la double notation (inspection sur 60,

note administrative sur 40) et la remplace par une évaluation unique, du seul chef d'établissement, après entretien. (le rôle de l'inspection étant marginalisé).

Cette « réforme » renvoie la compétence disciplinaire au second plan, ouvre la porte aux pressions locales et nie la fonction de concepteur des cadres A de la Fonction Publique, avec pour but : mettre au pas une profession et des fonctionnaires qui s'obstinent à défendre les missions du Service Public. On ne peut alors que s'étonner que certains syndicats s'en fassent les fervents supporters.

Bernard DUFFOURG

STATUTS, CARRIÈRES, DES BIENS COMMUNS À DÉFENDRE

libéraux qui les rendent responsables des « blocages » de notre société. De là à en faire la cause de tous les maux, il n'y a qu'un pas, que certains, y compris au gouvernement, franchissent... allègrement.

Ces statuts, donc ceux des enseignants, qui comportent des droits -et des devoirs sur lesquels le discours libéral est bien plus discret- ont pour but de mettre la Fonction Publique et les fonctionnaires à l'écart des pressions locales, politiques, économiques, religieuses... pour leur permettre de remplir leurs missions, et de garantir intégrité et équité sur tout le territoire. Cette spécificité française résulte d'une construction historique de

l'État, marquée par les luttes sociales.

D'où les attaques répétées qui visent, faute de pouvoir les supprimer, à les restreindre morceaux par morceaux. Les atteintes à nos carrières, notamment la gestion au mérite individuel, procèdent de la même démarche.

Agir pour défendre et renforcer nos statuts et les règles collectives pour nos carrières, est indissociable de notre action pour une Fonction Publique et un Service Public d'Éducation dotés des moyens budgétaires, statutaires et législatifs leur permettant d'assurer l'intégralité de leurs missions.

Bernard DUFFOURG

DES ÉLUS À VOTRE SERVICE, AU SERVICE DE LA PROFESSION ET DU SERVICE PUBLIC

Les élus du Snes sont des collègues que vous connaissez, qui vous connaissent, exercent dans les mêmes établissements que vous et connaissent les difficultés de notre métier. À vos côtés, ils vous défendent à chaque étape de votre carrière : notation, mutation, avancement, promotions, hors-classe... Ils vous informent, vous écoutent et vous conseillent, veillent au respect de la transparence et l'équité dans toutes les opérations de gestion, s'opposent à l'arbitraire, à la déréglementation et à l'autoritarisme, et vous défendent activement en commission paritaire face aux représentants de l'administration.

Nos élus sont aussi une force de proposition, de mobilisation et d'action.

Lors des dernières élections, nos listes ont obtenu 51,7% des suffrages. Par leur représentativité (26 élus sur 44 dans les Capa, 59% des sièges), leur expérience et leur compétence reconnue, ils sont écoutés et respectés. Parce qu'ils sont présents et actifs des établissements aux instances nationales, le Snes et les syndicats de la Fsu défendent la situation de chacun et l'ensemble de la profession.

Du 13 au 20 octobre, choisissez de renforcer leur action, votez pour le Snes et la Fsu.

FIN DE CARRIÈRES : HORS-CLASSE, LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES AGRÉGÉS

La hors-classe est devenue le fer de lance de la politique de gestion au « mérite » du ministère, écartant nombre de collègues de cette promotion. Grâce à la bataille acharnée du SNES, le nombre de collègues au 11e échelon promu à la hors-classe a connu une progression importante (de 56% en 2009 à 70% en 2011 pour les certifiés de notre académie). À côté des vérifications et corrections essentielles des barèmes, nous dénonçons chaque année la notion biaisée du mérite que l'administration avance et présentons des dossiers de collègues reconnus de tous, proches de la retraite, et pourtant écartés dans le projet : l'administration est ainsi amenée à revoir sa position sur ces collègues.

Nous revendiquons un poids plus important de l'ancienneté pour que chacun puisse accéder à la hors-classe, et plus globalement, une carrière unique en 11 échelons pour tous intégrant les indices terminaux de la hors-classe.

Pour les certifiés, nous demandons aussi le développement des voies de promotion interne et l'élargissement de l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Là, comme pour la hors-classe, nos élus proposent des collègues au départ écartés par l'administration.

CONGÉS FORMATION

Contingent très faible qui pousse le rectorat depuis 2 ans à ne donner que des congés formation de 6 mois pour les préparations à l'agrégation.

Le SNES demande que ces collègues puissent choisir entre 6 ou 8 mois (pour intégrer la préparation des oraux). Lors de la CAPA, le Snes a dû intervenir pour que l'administration intègre correctement les collègues qui étaient en congés formation de 6 mois à ce moment là et pouvaient encore en bénéficier.

MUTATIONS

Cœur de la gestion des personnels, obtenue de haute lutte par le Snes, elles permettent une mobilité unique dans la Fonction Publique (aucune contrainte d'années de poste, barèmes objectifs, pas d'entretien sauf désormais cas dérogatoires). Les élus veillent à la transparence et l'équité grâce à la vérification des vœux et barèmes et à l'amélioration du mouvement. En amont, ils proposent des modifications du barème pour l'équilibrer et mieux prendre en compte les situations. L'administration veut en faire le lieu de l'expérimentation du recrutement individuel (ECLAIR, internat d'excellence, ...), le Snes et ses élus dénoncent ce glissement qui obère les chances de tous d'obtenir une mutation désirée en retirant des postes du mouvement et en instaurant une relation plus contraignante avec le chef d'établissement.

ET AUSSI, A L'ACTIF DU SNES...

Le temps partiel de droit à 80% pour les certifiés et les CPE après deux ans de bataille !

La prise en compte réelle de l'heure de

décharge pour service sur 2 communes non limitrophes, pour les collègues sur poste fixe ou en ZR (en affectation à l'année) !

AVANCEMENT

Grâce aux fiches syndicales, les élus vérifient les barèmes et la présence de tous les promouvables dans le tableau. C'est ainsi que le Snes est à l'origine du droit désormais acquis et validé par le ministère d'intégrer les collègues en congé parental qui étaient systématiquement écartés. L'absence d'inspection commence à être reconnue par les inspections comme un handicap à l'avancement ; le Snes réclame que des mesures globales de réévaluation des notes pédagogiques soient prises chaque année.

TZR

Dès la rentrée et tout au long de l'année, les élus du SNES multiplient les interventions pour faire respecter les droits des TZR, la transparence pour les affectations, la discipline de recrutement, l'attribution des ISSR, et combattre la multiplication des postes à cheval et les affectations « invivables »...

Le SNES a gagné le rattachement pérenne à un établissement avec comme implication financière, le paiement des frais de déplacement.

Dans les CAPA nous dénonçons les injustices liées à la situation spécifique des TZR - notation administrative, inspections moins nombreuses - et leurs répercussions sur la carrière. Pour les mutations, nous avons obtenu une bonification pour les paliers de 3 et 5 ans d'ancienneté de poste.

CONTRACTUELS

L'intervention syndicale a contraint le gouvernement à négocier sur la situation des non-titulaires de la fonction publique, débouchant sur un projet de loi largement insuffisant.

Le Snes et la FSU revendiquent pour les contractuels la garantie du réemploi et la mise en place d'un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne. Ils exigent l'élargissement des compétences des CCP, acquis de la FSU, à la gestion collective de leur carrière, selon des règles définies nationalement.

Florence DENJEAN-DAGA



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 MODE D'EMPLOI DU PARFAIT ÉLECTEUR

LES SCRUTINS

- **Les CAP** (Commissions Administratives Paritaires) : elles existent pour la plupart des corps au niveau national (**CAPN**) et au niveau académique (**CAPA**). Elles sont chargées de la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels **titulaires**. Le SNES est aujourd'hui majoritaire dans toutes les Commissions Paritaires du 2nd degré.
- **Les CCP** (Commissions Consultatives Paritaires) : elles existent au niveau académique et sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des **agents non titulaires** (contractuels, assistants d'éducation).
- **Les CT** (Comités Techniques) : ils traitent des projets de texte, de la politique éducative et de la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements. Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération.

L'ENJEU

Jusqu'ici, à l'Éducation nationale, l'audience des syndicats était mesurée tous les trois ans lors des élections aux CAP. **À partir d'octobre 2011, ce seront les élections aux Comités Techniques (CT) qui serviront tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations.**

LES GRANDES NOUVEAUTES

	AVANT	MAINTENANT
<i>Scrutins</i>	CAP (CAPA et CAPN) CCP	CAPA, CAPN, CCP CTA (Comité Technique Académique) CTM (Comité Technique Ministériel)
<i>Modalité de vote</i>	Isoloir + urne + papier	Vote électronique (Internet) de n'importe quel ordinateur
<i>Durée du scrutin</i>	1 jour	8 jours : du 13 au 20 octobre 2011 Plus personne ne pourra dire "j'ai zappé"!
<i>Rôle du chef d'établissement dans l'organisation des opérations</i>	Majeur	"Négligeable"
<i>Rôle des militants du SNES</i>	Majeur	Encore plus majeur



QUI VOTE À QUOI ?

	Certifié	Agrégé	Ch. Sup	CPE	CO-Psy/DCIO	PEGC	Stagiaire	Contractuel *	Aed *
CAPA									
CAPN									
CCP									
CTA									
CTM									

* : en poste le 13 septembre et pour un contrat d'une durée de 6 mois minimum

Pour les autres personnels (infirmiers, AS, administratifs...), consulter le site du Snes, rubrique *Élections professionnelles*

LES DATES CLÉS

	Dans l'établissement	Pour chaque électeur	Pour le responsable SNES
Du 20 au 23 sept	Affichage des listes CAP, CCP, CT		À vérifier !
22 sept	Affichage des listes électorales		À vérifier !
23 sept au 3 oct			Rectification des listes électorales si besoin
28 sept	Date limite de remise à chaque électeur de la notice de vote : identifiant (case à gratter) + NUMEN + code de département	À réclamer auprès des chefs d'établissement et à ne surtout pas perdre	Vérifier que TOUS les électeurs ont leur identifiant
du 13 au 20 oct		On vote SNES et FSU !	On fait voter SNES et FSU !
14, 18 et 20 oct	« Kiosque » électronique de vote obligatoire (ordinateurs dédiés au vote)	On vote SNES et FSU !	À vérifier !

COMMENT VOTER ?

1. **Récupérer identifiant + codes nécessaires, sous enveloppe cachetée, auprès du Chef d'établissement**, avant le 28 septembre (en cas de problème, nous contacter)
2. **Récupérer son mot de passe sur le site du ministère** rubrique « Élections professionnelles » (mot de passe reçu par mail)
3. **Avec identifiant + mot de passe, sur le site du ministère rubrique « Élections professionnelles » VOTER SNES et FSU !**

Voter SNES, c'est voter FSU et voter FSU, c'est voter SNES

STAGIAIRES CONDITIONS DE RENTRÉE INADMISSIBLES

Tout en devant assurer un service complet dès la rentrée, ils devront préparer leurs cours, corriger leurs copies, gérer leurs classes... sans compter la formation qui s'ajoutera à leur temps de travail ! Cette situation, prédite l'an dernier, est d'autant plus scandaleuse qu'aucune mesure n'a été proposée pour y remédier !

Au final, l'ensemble du système éducatif continue de pâtir de l'inertie de cette réforme : des stagiaires aux élèves qui verront "passer" au moins 3 enseignants au cours de l'année. Cela montre à quel point le ministère

méprise les élèves et les personnels, refusant d'entendre, tout au long de l'année, la détresse des stagiaires ! Cette réforme, purement budgétaire, permet uniquement de supprimer des emplois !

Le SNES revendique des pré-recrutements et une formation qui prenne en compte les différentes dimensions du métier (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, ...) de manière progressive tout au long du cursus et qui soit conçue selon un continuum de la licence à l'entrée dans le métier, puis avec la formation continue.

Bertrand HUMEAU

NON TITULAIRES POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Après l'effet d'annonce sur la titularisation de tous les contractuels, finalement moins d'un tiers des agents sont concernés. Le SNES veillera à ce que l'estimation des collègues ayant droit à la titularisation et à la mesure ponctuelle de CDI-sation soit effective. La situation de ceux qui ont été écartés du CDI pour cause d'interruptions doit aussi être prise en compte.

Ces mesures sont bien insuffisantes. Le SNES exige un plan massif de titularisation qui concerne tous les non titulaires.

Le fonctionnement de la CCP non titulaire

doit changer et permettre aux élus d'exercer un contrôle sur les affectations afin notamment de garantir le respect de l'ancienneté. Il faut une grille de rémunération et un classement correspondant au niveau de diplôme de l'agent ; ils doivent permettre un reclassement en cas de réussite au concours. Le droit à la formation est insuffisant : seuls les personnels en poste parviennent à en bénéficier. Les frais de déplacement grèvent le budget des non titulaires. Enfin, les nouvelles modalités du concours interne permettent difficilement de savoir ce qui fera la différence entre les candidats.

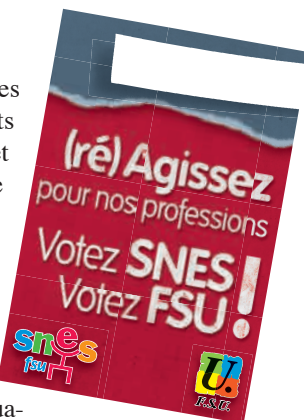
Magali VINCENT

TZR BILAN DE L'AFFECTATION EN JUILLET ET AOÛT

Le rôle des élus du SNES FSU est plus que jamais primordial. La gestion « à l'heure près » imposée par le ministère génère des situations invivables pour les collègues. Nous avons veillé au respect des barèmes et des vœux de chacun, exigé que soient revues des constructions de services infaisables, imposé le regroupement de deux « petits » BMP d'un même établissement pour éviter des compléments de service...

La situation des TZR reste très variable d'une discipline à l'autre. Elle dépend à la fois des suppressions de postes, du nombre d'entrants dans l'académie, lui-même lié au recrutement ou au mauvais calibrage ministériel. Ainsi, en anglais, mathématiques, arts plastiques ou documentation, quasiment tous les collègues TZR ont été affectés à l'année. Ce qui va entraîner un recours accru à la précarité pour assurer les postes à l'année non

pourvus et les remplacements de courte et moyenne durée, qui se profilent déjà avec le départ en formation des stagiaires pour quatre semaines dès le 26 septembre. A contrario, en physique-chimie, les collègues TZR sans affectation à l'année, risquent d'être confrontés à des pressions pour assurer un service dans une autre discipline. Rappelons que dans ce cas, le service dans une autre discipline ne peut excéder un mi-temps.



Florence DENJEAN-DAGA



MUTATIONS BILAN DU MOUVEMENT INTRA

Il est le reflet de la politique éducative menée depuis 10 ans : affaiblir le Service Public d'Éducation par les suppressions massives de postes et l'éclatement des solidarités dans la profession : augmentation des mesures de carte scolaire, des postes à compléments de service (modifiables d'une année à l'autre) afin d'afficher plus de postes au mouvement. En résultent une précarisation des postes et une dégradation des conditions d'exercice, accentuée par des effectifs pléthoriques et la réduction des horaires via les réformes, qui fragilisent notre métier.

Le retrait du mouvement des postes réservés aux stagiaires et des postes en CLAIR alourdit d'autant plus le droit à la mobilité choisie, rendant l'entrée dans le métier très difficile et accentuant la ghettoïsation des CLAIRS, tout en insufflant petit à petit l'idée de contourner un mouvement équitable lié à un barème.

Enfin la crise de recrutement qui prend des proportions alarmantes accroît encore le recours à la précarité. Mais n'est-ce pas finalement le but recherché par ce gouvernement ?

La grève du 27 septembre et les élections professionnelles d'octobre seront des temps forts pour dénoncer le démantèlement de l'Éducation Nationale, exiger un recrutement, une formation des personnels et des élèves à la hauteur des ambitions que doit avoir notre société pour sa jeunesse, et pour réaffirmer notre attachement à la cohésion du service public d'Éducation, à la transparence et à l'équité.

Florence DENJEAN-DAGA

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS NON À LA CAPORALISATION DU MÉTIER !

Le conseil pédagogique et la gestion individuelle au mérite (notamment dans le barème pour l'accès à la hors-classe) annonçaient déjà la couleur. La « réforme » de la gouvernance des établissements, qui accroît considérablement le pouvoir des chefs d'établissement, confortait le processus. La nouvelle « réforme » de l'évaluation des enseignants vient parachever l'édifice.

Elle remplace la double notation (note administrative sur 40, note pédagogique sur 60) par une évaluation unique, du seul chef d'établissement, après entretien (cf. page 4).

Quelle légitimité le chef d'établissement aurait-il pour juger notre activité essentielle, enseigner ?

Le gouvernement applique à l'Éducation

Nationale des mesures comparables à celles appliquées aux autres fonctionnaires. Avec un objectif bien précis : les soumettre davantage au poids des hiérarchies locales et réduire le rôle des principes et des règles statutaires, ce qui pour les enseignants revient à marginaliser le rôle de l'inspection, à minimiser le rôle des compétences disciplinaires et à remettre en cause la liberté pédagogique.

Le ministre compte annoncer ses décisions après les élections professionnelles. Mobilisons-nous, mettons nous massivement en grève le 27 septembre, pour l'obliger à renoncer à cette nouvelle attaque contre notre métier et nos statuts.

Bernard DUFFOURG

CONGÉS D'ÉTÉ INACCEPTABLE !

Les rythmes scolaires : un débat public (?) annoncé dans tous les media, mais dont la grande majorité des enseignants ont été écartés, des émissions télévisées... mais aussi des interventions de qualité de chronobiologistes et de chercheurs... puis un rapport.

Le ministre ne fera connaître ses décisions qu'après... les élections professionnelles. Mais plusieurs déclarations ou « fuites » en donnent le ton, avec 2 mesures :

La fin de la semaine de 4 jours, en son temps présentée comme novatrice, voire révolutionnaire, et depuis massivement contestée.

Et surtout, la réduction de 2 semaines des vacances d'été, censée diminuer l'horaire hebdomadaire des élèves. Pour les enseignants, ni réduction du maximum de service ni augmentation de salaire ; par contre alourdissement de notre temps de travail et du nombre de classes prises en charge, ce qui permet d'« économiser » encore des postes !

Rien sur la lourdeur des effectifs, les emplois du temps aberrants, la fatigue qui nuit à l'efficacité pédagogique...

Ne serait-ce pas aussi une façon de détourner l'attention de l'opinion publique des conséquences de la politique éducative et des suppressions de postes ?

Lors de la grève du 27 septembre, exprimons massivement notre rejet de cette mesure inacceptable.

Bernard DUFFOURG

ÉLECTIONS PRO PORTRAIT DE DEUX CANDIDATS

Cyril Garcia, maths, lycée Feuillade, Lunel

Pourquoi as-tu accepté d'être sur la liste SNES-FSU de la CAPA des agrégés ?

L'an passé, les CTPD m'ont permis de comprendre le fonctionnement du système, et lors des permanences mutations j'ai pu répondre aux collègues et j'ai vu le rôle du Snes : apporter aide et assistance aux collègues toute l'année, des mutations à la hors-classe en passant par les promotions d'échelon ; cela m'a intéressé et j'ai voulu poursuivre.

Lors des CTPD, comment as-tu perçu le rôle du Snes ?

C'est facile à voir ! Le SNES est seul à poser des questions et intervenir pour tenter d'améliorer la situation de tous les collègues. Les autres syndicats ne posent quasiment aucune question ; on sent bien que nous sommes des interlocuteurs écoutés de l'administration.

Lors des permanences mutations, quelle a été la réaction des collègues ?

Ils sont très demandeurs d'informations ; on les rassure et on les aide. En devenant commissaire paritaire, je pourrai répondre à davantage de questions et de façon plus précise .

DANS L'HÉRAULT MOBILISATION PAYANTE !

Fin juin, à l'approche des vacances, l'IA de l'Hérault a décidé de supprimer 4 divisions de 6e dans l'Hérault à Clapiers, Pignan, Sète et Agde, faisant ainsi exploser les effectifs dans les divisions restantes et contribuant ainsi à la casse du service public dans ces établissements. La réaction ne s'est pas fait attendre : le 1er juillet (!) une cinquantaine d'enseignants et de parents des collèges de Clapiers et Pignan, soutenus par le SNES départemental, ont manifesté devant le rectorat afin d'apporter leur soutien aux délégués des établissements reçus en audience cet après-midi là. Face à la mobilisation et l'évidence, l'IA a rétabli les divisions supprimées dans ces deux établissements. Le 7 juillet (!), à Sète, parents et enseignants manifestaient devant le collège Paul Valery, ainsi que le 29 août. À suivre...

Arnaud ROUSSEL

Claire Aznar, technologie, Collège du Bosquet, Bagnols sur Cèze

Tu es candidate pour un second mandat (CAPA certifiés) ; comment s'est passé le 1er ? C'était contraignant et fatigant (je viens de Bagnols), mais au final très enrichissant.

Pourquoi ?

Cela apporte beaucoup de connaissances, et puis c'est un peu ma nature d'aider et d'essayer de suivre les collègues.

Comment as-tu vu évoluer le rôle des CAPA depuis 3 ans, et quel a été le rôle du SNES-FSU ?

Avec la diffusion du projet de mutation par SMS, notre rôle a évolué ; beaucoup de collègues se sentent floués si le résultat final est moins bon, et comme l'administration n'explique pas les raisons des modifications, c'est à nous d'expliquer aux collègues. Heureusement, notre travail fait que nombre de collègues voient leur situation évoluer favorablement suite aux améliorations que l'on propose !

Tu vas aussi être commissaire paritaire nationale (CAPN). Quel effet cela te fait-il ?

Cela m'apportera une meilleure connaissance des dossiers nationaux et certainement des rencontres enrichissantes avec des commissaires paritaires d'autres académies et des membres du secteur emploi du Snes national. Je pourrai ainsi faire profiter des informations les copains qui siègent en CAPA.

Entretien réalisé par Arnaud ROUSSEL